

## Élection du 1<sup>er</sup> novembre 2009

### Qualités d'un électeur

#### POUVEZ-VOUS VOTER?

Pour voter, vous devez avoir la qualité d'électeur soit, être âgé de 18 ans ou plus le jour du scrutin et remplir les conditions suivantes au 1er septembre 2009:

- » avoir la citoyenneté canadienne;
- » être domicilié dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins six mois;
- » ne pas être sous curatelle(1);
- » être inscrit sur la liste électorale.

(1) Une personne est sous curatelle si un tribunal l'a reconnue inapte, de façon totale et permanente, à prendre soin d'elle-même et à administrer ses biens.

#### VOTRE NOM EST-IL INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE?

Vous pouvez le vérifier en consultant l'avis envoyé par votre président d'élection. N'oubliez pas que pour voter, vous devez être bien inscrit sur la liste électorale. **VÉRIFIEZ BIEN! C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ!**

#### VOTRE NOM N'EST PAS INSCRIT? VOUS CONSTATEZ UNE ERREUR?

Vous devez alors vous présenter au bureau de révision pour vous inscrire ou pour corriger votre inscription. Un parent, votre conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire ces demandes à votre place. Pour vous inscrire, vous devez présenter deux pièces d'identité. La première doit indiquer votre nom et votre date de naissance (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport), la seconde doit comporter votre nom et votre adresse (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

#### OÙ SE TROUVE LE BUREAU DE RÉVISION?

La révision de la liste électorale aura lieu au début du mois d'octobre. Pour connaître les heures d'ouverture et l'endroit de votre bureau de révision consultez l'avis publié par votre président d'élection.